

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 11 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 juin 2025

Objet
N° 25/04/06
Approbation de l'avenant du protocole d'accord entre la commune et la SARL les Capucins et autorisation de signature du Maire

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Dominique ANCEY et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le protocole d'accord signé entre la commune de Vallorcine et la SARL les Capucins du 6 mars 2008, dans le cadre des travaux de construction de la résidence « Mont-Blanc » à proximité de la mairie. Ce protocole prévoyait notamment que la SARL devait réaliser un escalier assurant une liaison entre les parties extérieures aval et amont, ces travaux devaient être financés à hauteur de 20 000 euros HT par la société et tout surcoût devait être partagé à part égale.

Il ressort néanmoins que ces travaux n'ont pas été réalisés par la société dans les conditions prévues au protocole.

De plus, le protocole prévoyait l'institution d'une servitude de passage public sur des parcelles appartenant à la société au profit d'un fonds appartenant à la commune. Il apparaît cependant que cette servitude n'a pas été instituée et il n'est plus possible de mettre en place celle-ci dans des modalités identiques à celles initialement prévues par le protocole compte tenu de la configuration actuelle des fonds servants.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant au protocole d'accord, actant d'une part d'une prise en charge de la société dans les travaux de réalisation d'un élévateur dans le bâtiment de la mairie en lieu et place de l'escalier qui n'a pas été réalisé, et d'autre part d'acter les servitudes piétonnes telles qu'existantes au jour de la signature du protocole. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant au protocole d'accord et de l'autoriser à signer ce dernier.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

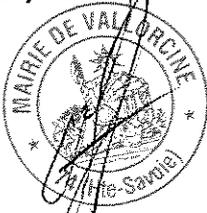
- **Approuve** l'avenant au protocole d'accord tel que présenté par M. le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant du protocole d'accord entre la commune de Vallorcine et la SARL les Capucins ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et dé
Au registre sui
Pour extrait co

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 074-217402908-20250605-25_04_06-DE



La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : *16/06/2025*
Télétransmis en Préfecture le : *16/06/2025*
Notifié ou publié le : *16/06/2025*

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches